



**54^E SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU 22 AU 26 NOVEMBRE 2023
PORT LOUIS, MAURICE**

**PROPOSITION DE MOTION CONCERNANT LE BRICS ET LE FORUM
PARLEMENTAIRE DES BRICS (FP)**

**Proposition présentée par : Honorable Professeur Peter KATJAVIVI,
Président, Namibie**

**Proposition soutenue par : Honorable Tlohang SEKHAMANE, Président,
Lesotho**

Date pour laquelle l'avis est donné : 25 novembre 2023

Question proposée : Que la 54^e session de l'Assemblée plénière de la SADC PF :

NOTANT que, dans le cadre de sa présidence du mécanisme de coopération de BRICS en 2023, le gouvernement sud-africain a accueilli avec succès le XV^e sommet des BRICS du 22 au 24 août à Sandton, en Afrique du Sud, sur le thème « Le BRICS et l'Afrique : Partenariat pour une croissance mutuellement accélérée, un développement durable et un multilatéralisme inclusif » ;

NOTANT EN OUTRE que le Parlement sud-africain a également accueilli avec succès la 9^e réunion du Forum parlementaire des BRICS à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 27 au 28 septembre 2023, sur le thème : « Exploiter le multilatéralisme inclusif et la diplomatie parlementaire pour approfondir le partenariat entre les BRICS et l'Afrique en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'accord de libre-échange avec l'Afrique ».

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION les résultats des deux conférences des BRICS, tels qu'ils sont énoncés dans la déclaration du XV^e sommet du BRICS (Johannesburg II) et dans la déclaration du 9^e sommet du BRICS (PF) ;

APPRECIANT les résolutions adoptées lors du XV^e sommet du BRICS, qui englobent cinq domaines thématiques du partenariat entre les BRICS et l'Afrique, à savoir :

(a) Développer un partenariat pour une transition juste et équitable ;

- (b) Transformer l'éducation et le développement des compétences pour l'avenir ;
- (c) Libérer les opportunités grâce à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF);
- (d) Renforcer le redressement socio-économique postpandémique et faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; et
- (e) Renforcer le multilatéralisme, y compris les efforts visant à réformer en profondeur les institutions de gouvernance mondiale et à accroître la participation significative des femmes aux processus de paix ;

ENCOURAGÉS par l'engagement des États membres des BRICS à promouvoir un multilatéralisme inclusif et à faire respecter le droit international dans un monde où les États souverains coopèrent pour maintenir la paix et la sécurité, faire progresser le développement durable, assurer la promotion et la protection de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, et promouvoir une coopération fondée sur l'esprit de solidarité, le respect mutuel, la justice et l'égalité ;

APPRECIANT EN OUTRE le soutien continu des chefs d'État des BRICS à l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et aux efforts d'intégration de l'Afrique, y compris la mise en œuvre effective de la ZLECAF ;

RÉITÉRANT l'observation formulée dans la déclaration du XV^e sommet des BRICS, selon laquelle l'accord de libre-échange africain est destiné à créer un environnement prévisible pour les investissements, en particulier dans le domaine du développement des infrastructures, et à offrir des possibilités de synergies avec les partenaires pour la coopération, le commerce et le développement sur le continent africain ;

RECONNAISSANT l'immense potentiel que représente la ZLECAF pour les aspirations d'intégration et de développement de la région de la SADC, telles qu'elles sont envisagées dans le plan indicatif régional de développement stratégique de la SADC (RISDP 2020-2030) et dans la vision 2050 de la SADC ;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION la détermination et les efforts continus des membres de l'IP des BRICS pour renforcer les échanges parlementaires des BRICS et le dialogue interparlementaire afin d'approfondir la diplomatie parlementaire, comme le souligne la déclaration de Johannesburg du 10^e sommet des BRICS, qui s'est tenu en Afrique du Sud du 25 au 27 juillet 2018 ;

APPRECIANT l'initiative prise par le Parlement sud-africain d'inviter diverses délégations représentant la communauté parlementaire en Afrique, y compris les assemblées parlementaires régionales et les parlements nationaux de la SADC, à participer au 9^e Forum parlementaire des BRICS ;

SALUANT le rôle moteur joué par le Parlement sud-africain pour faciliter l'adoption du protocole d'accord sur le Forum parlementaire des BRICS, qui marque la première étape vers l'institutionnalisation de la dimension parlementaire au sein du mécanisme de coopération des BRICS ;

Par conséquent, invite la 54^e Assemblée plénière à :

- i) Encourager les États membres de la SADC à explorer activement les possibilités de collaboration avec les États membres et les institutions des BRICS, y compris la nouvelle banque de développement des BRICS, en vue de réaliser les aspirations en matière de développement de la SADC RISDP 2020-2030 et de la SADC Vision 2050, et de faciliter la mise en œuvre accélérée de la zone de libre-échange en Afrique.
- ii) Décider que la SADC PF délibérera à l'avenir sur la manière dont les relations entre les BRICS et la SADC, tant au niveau exécutif que parlementaire, peuvent être renforcées afin de faire progresser la coopération Sud-Sud et un multilatéralisme efficace et inclusif.
- iii) Exhorter les parlements de la SADC et leurs parlementaires à utiliser la diplomatie parlementaire et leurs mandats parlementaires nationaux pour promouvoir la coopération entre leurs États membres respectifs et les BRICS.
- iv) Encourager les parlements membres de la SADC PF à soutenir activement les initiatives du Forum parlementaire des BRICS visant à faciliter les échanges parlementaires et à approfondir la diplomatie parlementaire.

SIGNATURE DE L'AUTEUR DE LA PROPOSITION :

.....
